

Campagne « Promotion enfance et jeunesse en action ! »

Messages et arguments

La campagne « Promotion enfance et jeunesse en action ! » vise à convaincre le monde politique, l'administration, toutes les personnes qui travaillent avec les enfants et les jeunes ainsi que le grand public que les activités de promotion de l'enfance et de la jeunesse sont importantes pour la Suisse et toutes les générations de notre société et qu'elles doivent donc être soutenues. Pour cela, des messages clairs et des arguments convaincants sont nécessaires. C'est ce que propose l'Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (DOJ/AFAJ)¹ dans ce document. Les messages et les arguments centraux peuvent et doivent être adaptés aux réalités des cantons et des communes.

MESSAGES CENTRAUX

- Les enfants et les jeunes ont le droit de participer aux décisions et aux actions dans les domaines qui les concernent. La promotion de l'enfance et de la jeunesse met activement en œuvre les droits de l'enfant – et donc la participation des enfants et des jeunes – dans les communes et les cantons.
- La promotion de l'enfance et de la jeunesse est une tâche transversale qui touche et relie tous les niveaux politiques ainsi qu'un large éventail d'acteurs sociaux et de personnes de référence en Suisse.
- La promotion active de l'enfance et de la jeunesse est non seulement importante pour les enfants et les jeunes, mais elle a également un impact durable sur la communauté et la société dans son ensemble.
- La promotion de l'enfance et de la jeunesse prend au sérieux les besoins et les préoccupations de l'ensemble des enfants et des jeunes, et elle promeut de manière globale les processus d'éducation.
- Les offres de promotion de l'enfance et de la jeunesse s'adressent à l'ensemble des enfants et des jeunes et touchent ainsi la société dans son intégralité. De cette manière, elles contribuent à favoriser la cohésion sociale et l'égalité des chances.

¹ Ce document est basé sur des messages de okaj zürich (2014), l'affiche Promotion de l'enfance et de la jeunesse comme tâche transversale (DOJ/AFAJ, 2015) et la brochure Bases de réflexion : ASC enfance et jeunesse en Suisse (DOJ/AFAJ, 2018)

- Grâce à des offres à bas seuil et axées sur l'environnement de vie des bénéficiaires, les professionnel-le-s du domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse reconnaissent de manière précoce les tendances et les évolutions qui touchent les enfants et les jeunes et contribuent à améliorer les conditions dans lesquelles les jeunes générations grandissent.

ARGUMENTS

- **Permettre de grandir dans des conditions favorables** : La promotion de l'enfance et de la jeunesse contribue à créer durablement un contexte permettant aux enfants et aux jeunes de grandir dans des conditions qui leur soient favorables et qui soient adaptées à leurs besoins. Elle allie la promotion à la participation des enfants et des jeunes.
- **Promotion des processus d'éducation** : Les offres et activités de promotion de l'enfance et de la jeunesse créent des opportunités permettant des processus d'éducation non formelle et informelle – au-delà du rendement et de la performance. Elles encouragent les enfants et les jeunes à devenir des personnes sûres d'elles-mêmes et autodéterminées. La création et le maintien, d'espaces de liberté permettant des processus d'éducation (dans les communes) sont essentiels à cet égard.
- **Participation dans la société** : La promotion de l'enfance et de la jeunesse prend les droits de l'enfant au sérieux et encourage la participation des enfants et des jeunes aux processus de prise de décisions dans la société. Cela favorise non seulement l'identification des enfants et des jeunes à la communauté ainsi que le développement de leur compréhension de la démocratie, mais renforce également l'engagement bénévole des jeunes à long terme.
- **Promotion de la santé** : La promotion de l'enfance et de la jeunesse promeut les compétences en santé ainsi que le bien-être des enfants et des jeunes sous tous ses aspects. Elle le fait de manière plaisante et durable. Elle effectue un travail de sensibilisation et a par conséquent un effet préventif.
- **Relations stables** : Les offres de promotion de l'enfance et de la jeunesse permettent de construire, grâce à l'accueil libre, au travail à bas seuil et à leur caractère bénévole, des relations solides et durables avec les enfants et les jeunes. Cela permet d'apporter aux jeunes générations, en parallèle à la famille et à l'école, un soutien et des conseils précieux.

- **Cohésion sociale et justice sociale** : La promotion de l'enfance et de la jeunesse touche également les enfants et les jeunes venant de milieux moins privilégiés. Elle prend en compte les questions et les préoccupations de l'ensemble des enfants et des jeunes, indépendamment de leur statut social et de leurs différences sociales. La promotion de l'enfance et de la jeunesse traite ces sujets dans le but de renforcer la cohésion sociale et la justice sociale et de permettre à l'ensemble des enfants et des jeunes de grandir dans des conditions qui leur soient favorables.
- **Promouvoir la coopération** : La promotion de l'enfance et de la jeunesse dans un canton ou une commune est une tâche transversale qui rassemble des acteurs de tous les domaines de la vie en société et permet de coopérer de manière efficace. D'une part, elle communique les préoccupations et les points de vue des enfants et des jeunes et, d'autre part, elle rassemble les adultes et les enfants et les jeunes afin d'élaborer ensemble des solutions.